

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2022_5_3

Convocation du 15 novembre 2022

Le vingt-deux novembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, M. Floréal CARBONIE SUILS, Mme Christine CALVO, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Delphine AZNAR, Mme Cécile DOUELLE.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Kamal BENFOUZARI a donné procuration à M. Bernard PIASER.

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2022_5_3 : Avenant n° 3 au lot n° 2 (SARL 46 APPLICATION) du marché de travaux de rénovation de la Résidence autonomie Aline DRAPPIER induisant une plus-value

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un avenant n° 3 au lot n° 2 (SARL 46 APPLICATION) du marché public à procédure adaptée (MAPA) n° TR-ResidA dont l'objet est la rénovation de la Résidence Aline DRAPPIER. En effet, certaines prestations prévues au marché passé avec cette entreprise ont été ajoutées à la demande de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire précise aux élus présents que :

- le montant des travaux de base du lot n° 2 est de 215 739,50 € HT ;
- le montant de l'avenant n° 1 du lot n° 2 est de – 62 009,50 € HT ;
- le montant de l'avenant n° 2 du lot n° 2 est de 5 026,56 € HT ;
- le montant des travaux en hausse est de 957,00 € HT ;
- le nouveau montant du lot n° 2 est de 159 713,56€ HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2021_4_1 du 30 juin 2021 attribuant le lot n° 2 Ravalement de façades - ITE du marché de travaux précité à l'entreprise la SARL 46 APPLICATION pour un montant de 215 739,50 € HT, soit 227 834,67 € TTC,

Vu la délibération n° 2022_2_6 du 13 avril 2022 approuvant l'avenant n° 1 au lot n° 2 (SARL 46 APPLICATION) du marché de travaux de rénovation de la Résidence autonomie Aline DRAPPIER induisant une moins-value de 62 009,50 € HT,

Vu la délibération n° 2022_3_2 du 15 juin 2022 approuvant l'avenant n° 2 au lot n° 2 (SARL 46 APPLICATION) du marché de travaux de rénovation de la Résidence autonomie Aline DRAPPIER induisant une plus-value de 5 026,56 € HT,

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 3 au lot n° 2 du MAPA TR-ResidA précisant les montants des travaux en hausse demandés, à conclure entre la Commune et l'entreprise SARL46 APPLICATION ;
- de constater la plus-value d'un montant de 957,00 € HT, soit 1 052,70 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 3 précité ;
- d'approuver le nouveau montant du lot n° 2 du MAPA TR-ResidA s'élevant désormais à 159 713,56 € HT, soit 168 770,37 € TTC (25 ,93 % de baisse).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant n° 3 au lot n° 2 du MAPA TR-ResidA précisant les montants des travaux en hausse demandés, à conclure entre la Commune et l'entreprise SARL46 APPLICATION ;
- **de constater** la plus-value d'un montant de 957,00 € HT, soit 1 052,70 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 3 précité ;
- **d'approuver** le nouveau montant du lot n° 2 du MAPA TR-ResidA s'élevant désormais à **159 713,56 € HT, soit 168 770,37 € TTC** ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n° 3 au lot n° 2 du MAPA TR-ResidA ;

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
18	Présents : 15 Procurations : 1	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 23/11/2022 DATE DE MISE EN LIGNE : 25/11/2022	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---